



ASSOCIATION RIRES ET CABRIOLES
19 RUE DE LA REPUBLIQUE
17137 ESNANDES
Tel : 05.46.68.08.26 / 06.76.35.91.56
Mail asso: ramperiresetcabrioles@gmail.com
mail bureau: bureauiresetcabrioles@gmail.com

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES, PARENTS, ENFANTS

Article 1 : Présentation

L'Association « Rires et Cabrioles » est une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour objet de gérer un Relais d'Assistants Maternelles Parents Enfants itinérant, sur le territoire du SIVU « l'Envol » (communes d'Esnandes, Marsilly, Saint-Xandre et Puilboreau).

Le Conseil d'Administration de l'association est composé d'assistantes maternelles et de parents bénévoles, et de 4 élus membres de droit représentant le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « l'Envol ».

Une coordinatrice de relais est employée par l'association.

Article 2 : Objet du relais

Le RAMPE favorise les rencontres et les échanges entre les professionnels de la petite enfance et les parents pour rompre l'isolement, partager leurs expériences et leurs pratiques professionnelles autour de l'enfant de 0 à 6 ans.

C'est un lieu d'accueil permettant aux parents et futurs parents, aux assistantes maternelles agréées ou en cours d'agrément, et professionnels de la petite enfance, d'obtenir des renseignements et une aide administrative sur toutes les questions relevant de la petite enfance.

Article 3 : Horaires d'ouverture :

PERMANENCE BUREAU HORAIRES ET LIEUX

Les permanences sont tenues par la coordinatrice du bureau.

Lundi, Mardi:

ESNANDES MARSILLY 14H00-17H00 Bureau du relais situé dans les locaux de la Mairie d'Esnandes 19 avenue de la République

Mercredi, Jeudi, Vendredi:

PUILBOREAU ST XANDRE 14H00-17H00 Bureau du relais situé dans les locaux de la Maison de l'Enfance de Puilboreau 10 rue St Vincent

Ces horaires sont susceptibles de varier selon les besoins de la rencontre.

Les animations se déroulent chaque semaine hors vacances scolaires (sauf pour le mois de juillet), sur chacune des communes de 9h30 à 11h30. Sur les communes où il y a deux groupes, l'inscription est obligatoire.

Selon le nombre de personnes présentes aux matinées d'éveil, une liste d'inscription préalable aux rencontres pourra être mise en place, afin de garantir la sécurité, la qualité de l'accueil et des activités.

La priorité sera donnée aux enfants de la commune sur laquelle se déroule l'activité. Les assistantes maternelles et les parents s'engagent alors à respecter leur réservation. Si une personne ne peut pas venir alors que cette dernière s'est engagée, elle devra annuler sa réservation dans les meilleurs délais afin de laisser à la coordinatrice du relais le temps de prévenir une autre personne en attente.

Salle inter-associative Puilboreau	salle d'animation 70m ²	Utilisation des locaux tous les jeudis matin, (et mercredis matin sans la coordinatrice), en période scolaire	Fonctionnement en deux groupes d'animation 9h30-10h30 et 10h30-11h30
Maison de l'Enfance St Xandre	deux salles d'animation 28 m ² + 21 m ² + Salle L'Agora <i>Aparte</i> un vendredi par mois	Utilisation des locaux tous les vendredis matin, (et mercredis matin sans la coordinatrice), en période scolaire	Fonctionnement en deux groupes d'animation 9h30-10h30 et 10h30-11h30
Centre de loisirs Marsilly	salle d'animation 44,75 m ² salle bibliothèque 29,50 m ²	Utilisation des locaux tous les lundis matin en période scolaire	Fonctionnement en un groupe 9h30-11h30
Salle Jean Audineau ou Salle Pousse-Pied Esnandes	salle d'animation 156,75 m ² Salle d'animation 72 m ²	Utilisation des locaux les mardis matin, (et vendredi matin sans la coordinatrice), en période scolaire	Fonctionnement en un groupe 9h30-11h30 Fonctionnement en deux groupes d'animation 9h30-10h30 et 10h30-11h30

Selon le thème de la rencontre, les horaires et les lieux peuvent varier.

Des séances peuvent être sur réservation.

Article 4 : Adhésion

Le RAMPE est géré par une association. Les activités et les services proposés sont réservés aux adhérents de l'Association, sauf les permanences du bureau. L'adhésion est fixée à 10 € et s'entend par famille, par assistante maternelle et par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

Les fiches d'inscription et d'autorisation parentale devront être dûment complétées lorsque l'enfant est accompagné par son assistante maternelle.

Les ateliers et activités proposés par le relais sont gratuits pour les adhérents, toutefois il pourra être demandé une participation spécifique aux familles lors d'actions nécessitant une dépense particulière : billet d'entrée, frais de transport ...

Article 5 : L'information et l'accueil des familles :

La coordinatrice accompagne gratuitement les familles pour :

- identifier leurs besoins en matière de mode d'accueil,
- les aider dans la recherche d'une assistante maternelle agréée,
- les informer
 - o sur la manière de préparer l'accueil de l'enfant, dans les meilleures conditions,
 - o sur les droits et devoirs des parents employeurs, sur les démarches administratives à effectuer en tant qu'employeur (Pajemploi, etc),
 - o sur le métier d'Assistant maternel,
- les orienter vers les services compétents (PMI, CAF ...)
- connaître les places d'accueil disponibles.

Article 6 : L'information et l'accueil des Assistantes Maternelles

La coordinatrice accompagne les Assistantes Maternelles pour :

- mettre à leur disposition un lieu d'échange, de documentations,
- rencontrer d'autres assistantes maternelles,
- les informer sur leur droits et devoirs (congrés payés ...),
- favoriser les échanges avec les parents,
- mettre en place des formations

Article 7 : Accueil des enfants et responsabilité :

Le Relais accueille les enfants de 0 à 6 ans. Chaque enfant reste sous l'entière responsabilité de son accompagnant.

L'enfant ne pourra être accueilli si son état de santé ne permet pas un accès en collectivité.

Article 8 : Participation et objectifs des matinées de rencontre :

Le calendrier des activités sera régulièrement communiqué aux adhérents et aux partenaires de l'Association.

L'espace est aménagé dans l'intérêt de l'enfant: espace bébé, espace jeux...

Les adultes et les enfants sont invités à se déchausser (pensez à apporter des chaussons !!)

Pour l'enfant :

La principale activité de l'enfant est le jeu ; à travers celui-ci, l'enfant construit ses propres expériences, apprend à se connaître et à connaître son environnement. Il entre en communication avec les autres, il s'épanouit.

Le jeu est le moteur du développement du bébé et évolue avec son âge. Le relais met à disposition de nouveaux jeux, dans un autre contexte. Une activité plus dirigée favorisant certaines compétences peut être proposée mais elle n'est pas systématique et n'est jamais imposée. Il n'y a pas d'obligation de résultat, mais une recherche de plaisir. Il est souhaitable que l'adulte ne fasse pas l'activité à la place de l'enfant.

Pour l'adulte :

Il accompagne l'enfant dans son jeu, l'encourage, lui montre de nouvelles possibilités, observe ses réactions, son comportement, ses progrès et ses difficultés.

C'est un espace d'information et de documentation.

Article 9 : Implication des adhérents :

La participation à l'installation et au rangement du matériel mis à la disposition des enfants est demandée, dans le cadre de la coopération entre parents et professionnels.

La programmation des matinées est transcrite sur un programme, ce qui en amont nécessite un travail de réflexion. Cette programmation est ouverte à tous les adhérents souhaitant mettre en place un thème ou une activité.

Article 10 : Déroulement des matinées de rencontre :

Les salles sont mises à disposition par les Mairies. Il est impératif de veiller au respect des locaux.

L'espace d'accueil sera aménagé par la coordinatrice lors de l'arrivée des enfants.

Il est de la responsabilité des adultes présents que le matériel mis à disposition par l'Association soit respecté et non dégradé.

Article 11 : Sécurité et statistiques :

Lors de leur arrivée, les accompagnants indiqueront sur une feuille de présence mise à leur disposition, leur nom, prénom ainsi que ceux des enfants qui les accompagnent.

Article 12 : Partenariats :

L'Association a une volonté de s'inscrire dans la vie locale du territoire du SIVU. Des partenariats sont donc mis en place avec diverses structures (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Multi accueil « Les coccinelles » - Puilboreau
- Centre social – St Xandre
- Association Familles Rurales - Marsilly
- Bibliothèques
- Associations d'Assistants Maternelles (Bébé La Malice, Les Petits Canaillous)

Article 13 : Dispositions particulières :

Les assistantes maternelles et les parents sont avisés que l'Association peut recevoir des élèves en stage.

Les parents sont informés que peuvent être publiées ou exposées des photos de leur(s) enfant(s) prises dans le cadre des animations sous réserve de leur autorisation écrite (sur la feuille d'inscription).

Les dispositions du présent règlement de fonctionnement seront définitives par vote en Assemblée Générale.

Il pourra être revu par le Conseil d'Administration et sera voté tous les ans en Assemblée Générale.

Fait à Esnandes, le 23 Juin 2015,

La Présidente de l'Association « Rires et Cabrioles »
Carine AITSIALI

Visé par le CA le 16 juin 2015